

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie.

Etaient absents excusés : Madame MARECHAL Corinne, Madame BERTHELOT Céline, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame LE RAY Béatrice.

Etaient absents : Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie

Secrétaire : Monsieur LE SOLLIEC Patrick

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LE SOLLIEC Patrick en qualité de secrétaire de séance.

DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé le rajout d'un point concernant une cession de parcelles à Kervreil au profit de Mr LE BOT et Mme ONNO.

Les informations concernant ce point sont parvenues après l'envoi de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

CESSION DE PARCELLE – KERVREIL- MR LE BOT GLEN ET MME ONNO ISABELLE

Monsieur Le Maire informe que, par acte notarié en date du 3 novembre 2006, Mr LE BOT et Mme ONNO ont acquis la parcelle ZM 136 correspondant à un délaissé de voirie appartenant à la commune en bordure de leur propriété située à Kervreil.

Par courrier, ils sollicitent la commune pour acquérir une autre parcelle cadastrée ZM134 pour une surface de 83m² et attenante à leur propriété.



Monsieur Le Maire précise que la parcelle concernée est un délaissé de voirie ne présentant pas d'intérêt pour la commune. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZM 134 aux mêmes conditions que celles appliquées lors de la cession de parcelle cadastrée ZM 136 soit :

- 0,50€ le mètre carré, étant entendu qu'il s'agit d'un délaissé de voirie ne présentant pas d'intérêt pour la commune ;
- Les acquéreurs supportent l'intégralité des frais liés à la réalisation de cette acquisition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Autorise la cession de la parcelle cadastrée ZM134 au profit de Monsieur LE BOT Glen et Madame ONNO Isabelle au prix de 0.50€ le mètre carré;
- Décide que l'intégralité des frais d'actes et frais annexes seront supportés par les acquéreurs ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Contrat d'assurances

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit des contrats d'assurance a été réalisé par le cabinet Consultassur de Vannes pour toutes les collectivités du territoire de Locminé Communauté. Cette étude portait sur les contrats d'assurance aux biens, de responsabilité civile et de protection juridique. En préalable à la procédure de passation des marchés, une mission de conseil à la passation des marchés d'assurances a également été confiée au cabinet Consultassur afin d'analyser les risques et d'apporter son concours à la rédaction des documents de consultation.

Suite à cette prestation, Monsieur le Maire précise que les contrats d'assurance en cours de la commune ont été résiliés.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- ✓ Prix : 39 %
- ✓ Valeur technique : 60%
- ✓ Démarché environnementale : 1%

Pour le lot n° 1 : trois offres ont été présentées, en solution de base et une variante

Pour le lot n° 2 : trois offres ont été présentée en solution de base et une variante,

Pour le lot n° 3 : une offre a été présentée en solution de base et sans variante.

Après examen des propositions d'assurance et sur le fondement du rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet Consultassur, le Maire informe l'assemblée des résultats de la consultation sur les 3 lots :

► **Assurances dommages aux biens**

Candidat	Offre de base	Variante	Prix	Valeur technique	Démarche environnementale	Total
GROUPAMA	5 343,00€	4 710,00€	3,90	5,19	0,00	9,09
SMACL	6 336,00€	6 155,00€	2,80	5,10	0,10	8,00
BRETEUIL	12 609,00€	11 763,00€	1,53	4,50	0,10	6,13

Il est proposé de retenir l'offre de base de Groupama

► **Responsabilité civile**

Candidat	Offre de base	Variante	Prix	Valeur technique	Démarche environnementale	Total
GROUPAMA	1 029,00	980,00	3,90	5,67	0,00	9,57
SMACL	1 853,00	1 690,00	1,95	5,19	0,10	7,24
BRETEUIL	3 793,00	3 161,00	2,47	4,50	0,10	7,07

Il est proposé de retenir l'offre de base de Groupama

► **Protection juridique**

Candidat	Offre de base	Prix	Valeur technique	Démarche environnementale	Total
GROUPAMA	1 397€	3,90	4,49	0,00	8,39

Il est proposé de retenir l'offre de base de Groupama

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché « Assurances de la commune » aux entreprises suivantes ayant présenté les offres les mieux-disantes :

- **Lot n°1 « Assurance Dommages aux Biens » : Groupama** pour une prime prévisionnelle annuelle de 5 343,28€ ttc (Taux de 0.64 € ttc/m²) ;
- **Lot n°2 « Assurance responsabilité Civile Générale »: Groupama** pour une prime prévisionnelle annuelle de 1 028,90 € ttc ;
- **Lot n°3 « Protection juridique » : Groupama** pour une prime annuelle de 1 397,79€ ttc

La date d'effet de ces contrats est fixée au 01 janvier 2017. Ils seront conclus pour une durée de quatre ans avec une faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant un préavis.

Avenant lot 1-agrandissement maison de santé

Les travaux de l'extension de la maison de santé ont démarré depuis le 7 novembre. Suite à l'analyse du sol réalisée préalablement au démarrage des travaux, il est apparu nécessaire de prévoir des travaux complémentaires.

Le conseil municipal valide l'avenant sur le lot 1- gros-œuvre : cet avenant prend en compte la reprise en sous-œuvre en angle du bâtiment existant d'une fosse à lisier, des longrines en remplacement de murs agglos et soubassements agglos pour un montant total HT de 1744.38€ HT.

Décision modificative budgétaire

Afin de parer à un éventuel manque de crédits pour régler les factures du chapitre 11 en section de fonctionnement, il est proposé de réaffecter des crédits sur certaines lignes de fournitures. Monsieur le Maire explique que cette situation s'explique en partie par le changement de logiciel intervenu en fin d'année dernière et qui a obligé au report d'un certain nombre de paiements de factures en janvier 2016.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
60623	Alimentation	2 000,00 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	24 600,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00 €			
6067	Fournitures scolaires	2 000,00 €			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	10 000,00 €			
615231	Entretien et réparation voiries	5 600,00 €			
		24 600,00 €			24 00,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative budgétaire telle que proposée ;

Subventions des activités extra-scolaires

Les associations de parents d'élèves de l'école Marc Chagall et de l'école Saint-Melaine ont sollicité, comme chaque année, une subvention destinée à participer au financement des activités et sorties extra-scolaires. Cette subvention permet de soutenir et encourager les actions des associations de parents d'élèves qui œuvrent pour accompagner financièrement les projets des écoles : voyages, sorties, spectacles, activités culturelles...

La subvention versée aux écoles correspond à un montant par élève selon les listes nominatives des élèves de chaque école.

Par délibération en novembre 2015, le conseil municipal avait validé une augmentation de 1€ par élève, soit 37€ par élève de chaque école pour l'année scolaire 2015/2016.

- ✓ 37€ par élève de l'école Marc CHAGALL versés au bénéfice de l'Amicale Laïque ;
- ✓ 37€ par élève de l'école SAINT-MELAINE dont 27€ versés au bénéfice de l'APEL et 10€ inclus dans le calcul de la somme allouée dans le cadre de la convention scolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Valide le versement d'une subvention aux associations des écoles Marc Chagall et Saint Melaine;
- Valide le versement des montants suivants par élève et pour l'année scolaire 2016/2017 :
 - 37€ par élève de l'école MARC CHAGALL
 - 27€ par élève de l'école SAINT-MELAINE

Convention avec l'association « Tu veux jouer »

L'association « Tu veux jouer ? » propose la location de jeux anciens et jeux de société. La commune a adhéré à l'association l'an dernier. Les jeux ont été utilisés pour les activités des TAPS.

La cotisation annuelle s'élève à 30€ et le montant de location par jeu est fixé à 5€.

Il est proposé de renouveler la convention auprès de cette association pour une durée de un an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'association « Tu veux jouer ? »; et à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le règlement de la cotisation annuelle ainsi que les factures liées à la location des jeux.

Convention avec Book Hémisphères

Monsieur Le Maire explique que de nombreux lecteurs à la médiathèque, proposent de faire dons de livres dont ils n'ont plus besoin. L'association Book Hémisphères située à Kervignac est une entreprise d'insertion spécialisée dans la récupération, le tri et la vente de livres d'occasion. Via une convention avec la collectivité, l'association Book Hémisphères propose d'accueillir une boîte à livres destinée aux dons de livres des particuliers. L'enlèvement des livres est gratuit.

Cette boîte à livres serait installée à la médiathèque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le projet de mise en place d'une boîte à livres permettant de recueillir les dons de livres des particuliers et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'association Book Hémisphères ayant pour objet la mise à disposition d'une boîte à livres à la médiathèque.

Conseillers communautaires pour Centre Morbihan Communauté

Monsieur Le maire rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération 2016-38 le conseil municipal de Plumelin a donné un avis favorable à l'arrêté de projet proposant la fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté à effet du 1^{er} janvier 2017.

L'arrêté préfectoral portant fusion de Baud Communauté, Saint-Jean Communauté et Locminé Communauté » daté du 26 août a été publié le 15 septembre 2016.

Le conseil municipal de Plumelin a ensuite validé la proposition d'accord local fixant à 48 le nombre de conseillers communautaires qui siègeront au sein de la future intercommunalité Centre Morbihan Communauté.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante les modalités de vote :

- ✓ les Conseillers Communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les Conseillers Communautaires sortants ;
- ✓ l'élection se fait au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms, sans modification de l'ordre de présentation et sans obligation de respect la parité ;
- ✓ la répartition des sièges entre les listes est opérée à la proportionnelle à la plus forte moyenne ;
- ✓ Il peut y avoir des fusions ou des scissions de listes, elles ne doivent pas obligatoirement être constituées sur la base de celles déposées au moment du renouvellement de 2014 ;
- ✓ Une liste peut être composée de moins de noms que le nombre de conseillers à élire.

Monsieur Le Maire propose ensuite de procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires et conformément aux dispositions prévues.

Après appel des candidatures, une seule liste est proposée :

- **LISTE 1** – Pierre GUEGAN / Patricia CONAN / André BOURGES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 15
- ✓ Blancs ou nuls : 2
- ✓ Suffrages exprimés : 13

La liste composée de Pierre GUEGAN, Patricia CONAN et André BOURGES a obtenu 13 voix.

Monsieur Pierre GUEGAN, maire proclame élus conseillers communautaires pour siéger à Centre Morbihan Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Pierre GUEGAN
- Patricia CONAN
- André BOURGES

Compte rendus

✓ **Commission municipales**

➤ **Sports et associations**

- Samedi 10/12-17h – concert de Noel – audition de l'école de musique
- Samedi 17/12- animation à la médiathèque – conte de Noel
- Salle Jean Corlay : un rappel sera fait aux associations utilisatrices de la salle
- Nouvelle association : **Team Fun Tri** : ils participent à de grosses performances (trail....). Le président habite Plumelin.

➤ **Affaires scolaires/sociales**

- TAPS : animation en soutien à Miss Bretagne (réalisation d'un film avec Breizh Drones). Le film sera diffusé lors de la soirée de la retransmission de l'élection Miss France.
- Affaires sociales : rencontre avec les responsables BSH pour le domicile partagé
- Impayées : les sommes sont importantes. Certaines personnes doivent jusqu'à 2000€ pour des factures de cantine/garderie. Monsieur Le Maire informe qu'il va prendre contact avec le receveur principal de la trésorerie pour évoquer cette problématique.
- CCAS : livraison des colis le 8 décembre. Les élus de la commission pourront passer à compter du 10/12.

➤ **Travaux**

- Maison de santé : le maître d'œuvre est rigoureux et le démarrage du chantier se passe bien
- City stade : les plantations ont été effectuées
- Etude en cours des espaces végétalisés de la commune
- Alarme posée dans les locaux du terrain de sports : alarmes sur les accès et détecteurs de mouvements
- Demandes pour travaux de voirie : demandes de busage seront traitées dans le marché de voirie de 2017 (St Jean du Poteau et un chemin d'exploitation)
- Domicile partagé : des verrous ont été posés dans chaque chambre
- Illuminations de Noël – mise en route le 8/12
- Forage : la cuve a été installée
- Le terrain de sports : la maîtrise d'œuvre pour le bâtiment a été attribuée à C2H
- Le marché pour les travaux d'accessibilité sera lancé prochainement

➤ **Enfance et jeunesse**

- Conseil municipal des jeunes :
 - Les jeunes conseillers ont fait les paquets pour décoration du sapin extérieur
 - Vœux du maire : les jeunes seront présents
- Spectacle de Noël : le jeudi 15/12
 - Installation le mercredi 14
 - Démontage le jeudi 15

➤ **Communication**

- Bulletin annuel :
 - les corrections ont été en partie transmises
 - Après l'élection de Miss France, il faudra adapter l'article
- Commission communication : mardi 13/12 à 19h
 - Bulletin annuel
 - Power point des vœux
 - Point sur les abonnements presse

✓ **Commission numérotation**

- Cadastre : les dossiers ont été imprimés
- 1137 bâtiments sur la commune (579 ne sont pas numérotés)
- Distribution dans le 1^{er} semestre
- Prévoir devis pour les plaques : déterminer le nombre

✓ **Commission Signalétique**

La commission s'est réunie plusieurs fois et a rencontré des personnes du conseil départemental. Des photos de projets sont présentées à l'assemblée :

- Centre bourg : proposition devant la médiathèque
- Indication des zones de Keranna et Kergilet et garage Renault
- panneau de rond-point : prévoir de rajouter complexe sportif + RN 24
- Espace de loisirs du Tarun à indiquer au rond-point de Kerfourchec + les Résidences (à partir de toutes les entrées de bourg)

- Panneau près de la mairie : réfléchir à une solution
- Les panneaux de la départementale seront pris en charge par le conseil départemental
- Indication des Résidences aux entrées des bourgs

La commission a aussi réfléchi à un code couleur.

A l'entrée de chaque Résidence, bien indiquer les Résidences par un panneau spécifique.

✓ **Commissions Promotion de la commune**

2 réunions préparatoires pour préciser la méthode.

La commission a ensuite rencontré le responsable Breizh Drone qui a précisé comment il pouvait organiser les préconisations de la commission.

La commission a pu visionner un film réalisé. Les premières vidéos seront tournées au printemps. Le projet devrait aboutir pour juin.

La vidéo devrait faire 5-7 minutes et pourra être diffusée en fin d'année.

Questions et informations diverses

➤ **Transfert voirie Ty Glaz**

Le conseil départemental a donné son accord pour transférer la voirie dans le domaine communal avec versement d'une soulte.

Le conseil municipal donne son accord pour accepter le transfert de la portion identifiée dans la voirie communale et autorise le maire à signer le procès verbal. Le conseil municipal autorise également le maire à signer la convention de financement pour le versement de la soulte au profit de la commune.

Monsieur le Maire précise que ce transfert de voirie permettra d'envisager la mise en place de mesures sécuritaires.

➤ **Résidences – disponibilités**

Monsieur Le Maire présente les disponibilités de lots dans les différentes Résidences et suggère de réfléchir rapidement à la mise en route de futurs projets de Résidences.

➤ **Village services**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition émise par Frédéric Roselier en conservant le nom Village Services. Des noms sont proposés : Village du Centre, Village du bucheron, Village des halles...

Il est aussi suggéré un nom breton rappelant la scierie : KER.... (*pour information : HESKENNEREZH*)

Les élus sont invités à transmettre de nouvelles propositions.

- **Frelon asiatique** : environ une dizaine de nids ont été détruits durant l'année. Il faudra étudier l'incidence du soutien apporté par la commune.

➤ **Samedi 17 décembre à la salle polyvalente à partir de 19h00**

Retransmission élection Miss France

Présence d'élus :

- ✓ Chaises à mettre en place le matin-10h :
 - Didier
 - Anthony
 - Nicolas
 - Pierre

- ✓ Débarrasser
 - Roland
 - Pierre
 - Nicolas

- ✓ Présence de PLUM ACTIV pour la partie restauration-buvette au bar

- ✓ La communication est très présente sur les différents médias

- ✓ Un groupe de musiciens va assurer l'animation entre 19h et 21h

➤ **Samedi 7 janvier 2017 – 15h00- Vœux de la municipalité**

- ✓ Présence de tous indispensable
- ✓ Participation du conseil municipal des jeunes
- ✓ Monsieur Le Maire prépare son discours
- ✓ Rangement de la salle : les élus sont invités à participer
- ✓ Martine s'occupe de la partie vin d'honneur

➤ **Jeudi 8/12 -14h30** – inauguration de la borne de recharge électrique installée sur le parking Jean Raby avec Morbihan Energies

➤ **Invitation des écoles pour les spectacles**

- 9 décembre – école St Melaine
- 16 décembre – école Marc Chagall

Monsieur Le Maire informe qu'Anthony FLASQUIN le responsable technique de la commune quitte son emploi pour un emploi plus proche près de chez lui. Il termine sa mission le 23 décembre.

Monsieur Le Maire convie l'ensemble des conseillers municipaux au pot organisé pour son départ le vendredi 16 décembre à 17h30 – salle au dessus de la mairie.

Prochain conseil – Mardi 10 janvier 2017

La séance est levée à 22h16